



PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR

15 septembre 2014
(2 pages)

Réforme du permis de conduire : priorité jeunesse

Le permis de conduire est un élément essentiel de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier pour les jeunes. Pour beaucoup d'entre eux, un permis de conduire est aussi un passeport indispensable pour l'emploi.

Pourtant, des délais d'attente trop longs, pour ceux qui échouent à la première tentative, entraînent des surcoûts et des inégalités territoriales qui ne sont plus acceptables.

C'est pourquoi Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a lancé le 13 juin dernier la réforme du permis de conduire qui est destinée à ramener d'ici à deux ans le délai moyen d'attente d'une place d'examen après un échec au permis B de 98 jours (**111 en Côte-d'Or**) en 2013 à 45 jours.

Chaque mois de délai gagné fera économiser environ 200 € au candidat concerné.

Depuis le 1er août, la durée de l'épreuve pratique du permis B est raccourcie, passant de 35 à 32 minutes. Ainsi, l'arrêt dit « de précision », qui consiste pour un candidat à marquer l'arrêt complet de son véhicule devant un stop ou un feu rouge, est évalué à la place d'une des deux manœuvres prévues jusqu'alors. Cet assouplissement permet un gain de temps sans remettre en cause le niveau d'exigence pour l'obtention de l'examen.

L'examineur peut donc faire passer 13 examens par jour au lieu de 12 aujourd'hui, ce qui représente potentiellement sur une année 117 500 places d'examen B supplémentaires au niveau national.

Toujours dans le but de réduire les délais d'attente en concentrant le travail des inspecteurs là où ils sont les plus demandés, le passage des épreuves du code de la route peut, depuis le 1er juillet, être confié à d'autres agents publics que les inspecteurs.

C'est le cas en Côte-d'Or où deux réservistes de la police et de la gendarmerie font passer des séances d'épreuve théorique générale au centre d'examens du permis de conduire de Longvic.

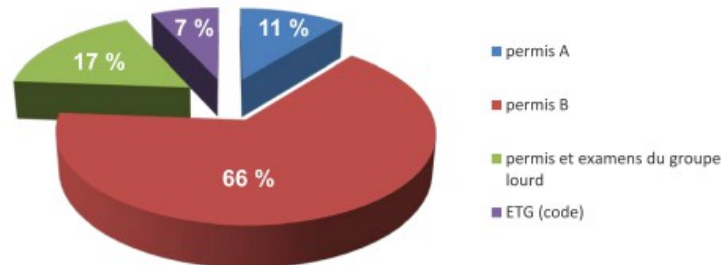
Ces deux réservistes ont été formés au début du mois d'août, et font passer les examens théoriques (communément appelés "le code") depuis début septembre. Cela libère du temps pour les inspecteurs qui font passer des examens B pratiques.

Ce recentrage des inspecteurs sur le cœur de leur mission de service public permet de répondre au principal besoin des candidats, et notamment des jeunes, qui doivent pouvoir, après un premier échec, repasser le permis dans des délais raisonnables, sans multiplier les heures de conduite supplémentaires qui représentent un surcoût important.

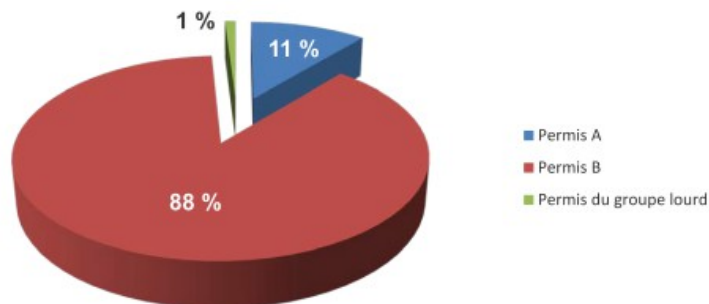
L'objectif de la réforme est de faire en sorte que le temps consacré par les inspecteurs au permis B passe d'un peu plus de 40 % à **près de 60 %**.

Et 88 % du temps consacré aux examens sera concentré sur le permis B.

Répartition du temps consacré aux examens aujourd'hui



Répartition du temps consacré aux examens à l'issue de la réforme



Des effets dans la durée : les mesures effectives à partir de 2015

La surveillance de l'examen du code sera confiée à un prestataire agréé par l'État.

Les frais d'inscription qui seront dus par les candidats se substitueront aux frais de présentation aujourd'hui facturés par les auto-écoles pour la préparation du dossier et la recherche d'une place d'examen.

Cet engagement des auto-écoles permet de garantir un coût nul de cette évolution pour l'utilisateur. Il bénéficiera d'un service modernisé (passage de l'examen sur ordinateur individuel) à un prix uniforme.

Ces nouveaux dispositifs nécessitent une année de transition de façon à rédiger un cahier des charges très précis, conforme aux normes européennes de la directive sur le permis de conduire et conditionnant l'agrément de ces nouveaux intervenants.

Point sur la grève des inspecteurs du permis de conduire en Côte-d'Or, en ce premier jour de grève illimitée des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière

=> sur 10 inspecteurs, 5 sont absents pour des raisons diverses, 5 sont grévistes.

Cette grève a conduit à l'annulation de 52 examens du permis de conduire en "pratique B", c'est à dire en "conduite de véhicule de tourisme".

Les auto-écoles ont été prévenues dès 8H, lorsque la Direction départementale des Territoires a eu connaissance du nombre d'agents grévistes. Elles ont également été informées de la date de remplacement programmée pour l'épreuve.

Par ailleurs des mesures sont prises pour informer les candidats sans délai.